



COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du vendredi 09 juin 2023

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	18	29		
		Dont procurations		
		11		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
29	29	00	00	00

L'an deux mille vingt-trois et le 09 juin, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1^{ère} adjointe au Maire.

Etaient présents : M/Mmes Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Christine ALIKER, Léone VAILLANT épse BARDURY, Christiane ROY-BELLEPLAINE épse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Laurie ABAUL, Noham BODARD, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN, Jean-Philippe JEAN-BOLO.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Orietta MARTOT, Jocelyne SABINE, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christophe GABUT, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Emile GONIER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULIAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Patrice CHARLEBOIS, Georges HARPON, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Léone VAILLANT épse BARDURY, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Pierre MIDELTON, Vanessa BAPTE, Daniel CHOMET, Karine BAUDIN.

Absents : Mme/M Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

Date de la convocation

02/06/2023

Date d'affichage

02/06/2023

Objet de la Délibération

**COHESION SOCIALE ET
ANIMATION DU TERRITOIRE**

Approbation de l'action « les mercredis de la bibliothèque » - Saison 2023

Président de Séance :

Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :

Marie GARON

**APPROBATION DE L'ACTION « LES MERCREDIS DE LA BIBLIOTHEQUE »
SAISON 2023**

Prefecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

03 JUL. 2023

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique « culture » en date du 31 mars 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale et Animation du Territoire » en date du 17 avril 2023 ;

- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources » en date du 30 mai 2023 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 06 juin 2023 ;
- Vu le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- Considérant que dans le cadre de son projet social de territoire, la ville de Schoelcher a initié, depuis plusieurs années, en partenariat avec la Direction des Affaires culturelles de la Martinique, une stratégie de développement par l'activité culturelle notamment à partir de la Convention Territoriale de Développement Culturel ;
Une des clauses retenues dans cette stratégie concerne la promotion des actions d'éducation artistique et culturelle.
- Considérant que la commune entend conforter cette démarche et envisage de mettre en place, au bénéfice des enfants schoelchérois âgés de 6 à 11 ans, une activité nouvelle : « les mercredis de la Bibliothèque » ;
- Considérant que cette action se déroulera une fois par mois, le mercredi, sur l'esplanade de la Bibliothèque municipale Georges de Vassoigne, de 14 heures à 17 heures ;
Les enfants, organisés pour chaque séance en 3 groupes de 15, bénéficieront d'une pratique itinérante d'ateliers d'éducation artistique et culturelle animés par des intervenants qualifiés.
- Considérant que pour l'année 2023, 5 séances sont programmées. Elles seront coordonnées et mises en œuvre par le service de la Culture et des Arts de la ville de Schoelcher ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

-
- De mettre en place l'action « les Mercredis de la Bibliothèque » ;
 - D'approuver le budget prévisionnel global de cette action pour l'année 2023, qui s'élève à six mille euros (6 000€) ;
 - De donner mandat à Monsieur le Maire pour rechercher tous les financements complémentaires et signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 03 JUIL 2023

Le Secrétaire de séance

Marie GARON



Le Maire, ✱

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Yolène LARGEN MARINE

